Commune de CHAMBRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION : 22 JANVIER 2019

DATE D'ALTICHAGE DE LA CONVOCATION: 22 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14 PRESENTS : 12 VOTANTS : 13

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le VINGT NEUF JANVIER à 18 heures 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JOSSEAUX Olivier, Maire.

Etaient Présents: M. JOSSEAUX Olivier, Mme ANGELILLO Claudie, Mme ARENT Géraldine, Mme BEAUFREMEZ Annie, M. BEAURAIN Raymond, Mme CLEMENT Christelle, M. FRAILLON Alexandre, M. HEMMERY Claude, M. HÖLL Sylvain, Mme LEFEBVRE Sylviane, M. PERCY James, Mme QUATREVAUX Isabelle Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes et excusées: Mme LONGATTE Annie, Mme VOLLEREAUX Isabelle Etait représentée: Mme LONGATTE Annie donne pouvoir à Mme BEAUFREMEZ Annie

Mme LEFEBVRE Sylviane a été élue secrétaire.

000

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 15 novembre 2018 qui est adopté à l'unanimité.

000

Ordre du jour :

- 1 Avis création ensemble commercial par la SAS CHAMBRY DISTRIBUTION à LAON 02 – dossier papier consultable en mairie de chambry ou sur le site internet de la Ville de LAON 02.
- 2 Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2017
- 3 Intercommunalité Communauté d'agglomération du pays de Laon Approbation des attributions de compensation 2018
- 4 Intercommunalité Communauté d'agglomération du pays de Laon Rapport de la Chambre Régionale des Comptes exercices 2012 et suivants
- 5 Intercommunalité Communauté d'agglomération du pays de Laon Création de la commune nouvelle de « Cessières-Suzy » avis sur la recomposition du conseil communautaire
- 6 Subvention à OCCE Coopérative scolaire Classe découverte 2019 Classe élémentaire
- 7 Subvention à OCCE Coopérative scolaire Atelier danse 2019 classe maternelle
- 8 DETR demande de subvention matériel numérique et logiciel classe maternelle
- 9 Cession immeuble cadastré AA 217
- 10 Questions diverses

oOo

1 - Avis création d'un ensemble commercial par la SAS CHAMBRY DISTRIBUTION à LAON 02

Exposé:

Le maire expose que la SAS CHAMBRY DISTRIBUTION a déposé le 30 mai 2018 un permis de construire valant autorisation d'exploitation et comprenant une étude d'impact en vue de l'aménagement d'un ensemble commercial de 33907 m2 sur l'entité foncière constituées des parcelles CR1, CR19, et ZM 34 à Laon 02, situées en limite territoriale de Chambry.

Le terrain devant recevoir le projet de construction des bâtiments est la parcelle CR19 située sur le territoire de Laon, située de long de la RD 541. Il sera accessible depuis la rue Descartes de la zone commerciale notre commune, par la création d'une passerelle au dessus du fossé existant. Les deux autres parcelles CR1 et ZM 34, ne sont impactées que cette passerelle.

Le projet est constitué de deux bâtiments :

- un centre commercial LECLERC, composé d'un hypermarché, d'une galerie marchande pour une surface de 31 241 m2 et d'un garage en sous sol de 218 m2.
- Un bâtiment annexe de 2 448m2.

Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial en date du 5 juillet 2018 et de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial en date du 8 novembre 2018. Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, il indique qu'il a, en sa qualité de maire, donné un avis favorable au permis de construire le 24 juillet 2018.

En vertu du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, ce projet est soumis à enquête publique. Par arrêté en date du 10 décembre 2018, le maire de Laon 02, a organisé cette enquête sur la période du 7 janvier au 7 février 2019.

Considérant le volume important des documents, l'ensemble des membres du conseil municipal a disposé de l'intégralité des documents et informations sur le site dédié de la ville de Laon 02. En outre, un dossier papier a été mis à disposition au secrétariat de la mairie.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE par TRÊIZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSENTION

- d'émettre un avis favorable à la réalisation de ce projet
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – FINANCES LOCALES - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2017

Exposé:

Le Maire rappelle que la loi n° 95/101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, qui s'inscrit dans une perspective de transparence vis-àvis des élus et des consommateurs, a introduit diverses réformes dans la gestion des services de l'eau et de l'assainissement et posé le principe des rapports annuels de ces services.

En vertu du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 le maire est désormais tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement.

Le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2017 et propose d'adopter la délibération suivante :

Délibération:

Le Conseil municipal, VU la loi N° 95/101 du 2 février 1995

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5 Vu le décret n°95-635,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par TREIZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSTENTION, d'approuver le rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2017.

Délibération adoptée l'unanimité.

3 - Intercommunalité – Communauté d'agglomération du pays de Laon Approbation des attributions de compensation 2018

Exposé:

Le maire expose que dans le cadre de la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations « (GEMAPI), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon s'est réunie le 29 mai dernier et a remis un rapport. Ce rapport a été transmis à l'ensemble des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon pour approbation à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population ayant délibérés favorablement, le conseil communautaire, par délibération du 6 décembre 2018 a fixé les attributions de compensation 2018 figurant dans l'état annexé.

Le montant des attributions de compensation doit être approuvé par chaque commune membre intéressée.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** par TREIZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSENTION, d'approuver de l'attribution de compensation figurant dans le tableau annexe.

Délibération adoptée l'unanimité.

Attribution de Compensation CAPL 2018

Libellé	Attibution de Compensation 2018
COMMUNE D'ARRANCY	47,00 €
COMMUNE ATHIES SOUS LAON	226 766,00 €
COMMUNE D'AULNOIS SOUS LAON	99 376,00 €
COMMUNE DE BESNY ET LOIZY	4 530,00 €
COMMUNE DE BIEVRES	1717,00 €
COMMUNE DE BRUYERES	145 150,00 €
COMMUNE DE BUCY LES CERNY	6 390,00 €
COMMUNE DE CERNY EN LAONNOIS	5 264,00 €
COMMUNE DE CERNY LES BUCY	3 315,00 €
COMMUNE DE CESSIERES	16 453,00 €
COMMUNE DE CHAMBRY	461 568,00 €
COMMUNE DE CHAMOUILLE	471 508,00 €
COMMUNE DE CHERET	3 620,00 €
COMMUNE DE CHIVY LES ETOUVELLES	24 970,00 €
COMMUNE DE CLACY ET THIERRET	62 228,00 €
COMMUNE DE COLLIGIS CRANDELAIN	3 162,00 €
COMMUNE DE CREPY	93 252,00 €
COMMUNE D'EPPES	20 843,00 €
COMMUNE D ETOUVELLES	34 492,00 €
COMMUNE DE FESTIEUX	23 135,00 €
COMMUNE DE LANISCOURT	9 200,00 €
COMMUNE DE LAON	2 606 791,00 €
COMMUNE DE LAVAL EN LAONNOIS	11 840,00 €
COMMUNE DE LIERVAL	3 218,00 €
COMMUNE DE MARTIGNY COURPIERRE	2 465,00 €
COMMUNE DE MOLINCHART	8 704,00 €
COMMUNE DE MONS EN LAONNOIS	43 651,00 €
COMMUNE DE MONTCHALONS	495,00 €
COMMUNE DE MONTHENAULT	4 040,00 €
COMMUNE DU NOUVION LE VINEUX	10 385,00 €
COMMUNE D'ORGEVAL	772,00 €
COMMUNE DE PARFONDRU	8 898,00 €
COMMUNE DE PRESLES ET THIERNY	24 296,00 €
COMMUNE DE SAMOUSSY	44 763,00 €
COMMUNE DE VAUCELLES ET BEFFECOU	5 080,00 €
COMMUNE DE VESLUD	9 316,00 €
COMMUNE DE VIVAISE	28 123,00 €
COMMUNE DE VORGES	10 220,00 €
Total général	4 540 043,00 €

4 – Intercommunalité – Communauté d'Agglomération du Pays de Laon -Rapport de la Chambre Régionale des Comptes – exercices 2012 et suivants

Exposé:

Le maire expose que le conseil municipal est invité à débattre sur le rapport établi le 6 juillet 2018, par la Chambre Régionale des Comptes, sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon concernant les exercices 2012 et suivants, dont un exemplaire a été remis aux membres du conseil municipal.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par TREIZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSENTION,

Prend acte du rapport le 6 juillet 2018, par la Chambre Régionale des Comptes, sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon concernant les exercices 2012 et suivants, **et de la tenue du débat** au sein du conseil municipal.

Délibération adoptée l'unanimité.

5 – Intercommunalité – création de la commune nouvelle de « Cessières-Suzy » avis favorable sur la recomposition du conseil communautaire

Exposé:

Le maire expose que le conseil municipal est invité, par courrier de monsieur le Préfet de l'Aisne, en date du 17 décembre 2018, à donner son avis sur la recomposition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, suite à la création de la commune nouvelle « Cessières Suzy » au 1^{er} janvier 2019.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE par TREIZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSENTION, de donner un avis favorable à la recomposition du conseil communautaire de l'agglomération du Pays de Laon tel que proposé dans l'annexe jointe.

Délibération adoptée l'unanimité.

recomposition

	Population municipale		Droit commun	- Accord local
LAON	25358	35	35	30
ATHIES-SOUS-LAON	2602	3	3	3
CREPY	1901	2	2	2
BRUYERES-ET-MONTBERAUI	1532	2	2	1
AULNOIS/LAON	1440	I	2	1
MONS-EN-LAONNOIS	1195	1	1	1
CHAMBRY	831	1	1	1
CESSIERES-SUZY	764	1	2	2
VIVAISE	723	1	1	1
FESTIEUX	667	1	1	1
CHIVY-LES-ETOUVELLES	507	1	1	1
EPPES	418	1	1	1
PRESLES-ET-THIERNY	390	1	I	1
SAMOUSSY	382	1	1	1
VORGES	372	1	1	1
BESNY-ET-LOIZY	360	1	1	1
PARFONDRU	356	ı	1	1
MOLINCHART	327	1	1	1
CLACY-ET-THIERRET	322	1	1	1
CHAMOUILLE	291	1	1	1
VAUCELLES-ET-BEFFECOURT	253	1	1	1
LAVAL-EN-LAONNOIS	250	ì	1	1
VESLUD	238	1	1	1
COLLIGIS-CRANDELAIN	233	1	1	1
BUCY-LES-CERNY	216	1	1	1
ETOUVELLES	213	1	1	1
LANISCOURT	174	1	l	1
NOUVION-LE-VINEUX	162	1	1	1
MONTHENAULT	156	1	1	1
CHERET	140	1	1	1
MARTIGNY-COURPIERRE	119	i	1	1
CERNY-LES-BUCY	114	1	I	1
LIERVAL	113	1	1	I
BIEVRES	. 78	1	1	. 1
MONTCHALONS	68	1	1	1
CERNY-EN-LAONNOIS	67	1	l	1
ORGEVAL	65	1	1	1
ARRANCY	53	1	1	l
Total	43450	76	78	71

6 - Subvention à OCCE Coopérative scolaire - Classe découverte 2019

Exposé:

Mme Sylviane LEFEBVRE présente au conseil municipal le projet de classe de découverte pour la classe d'élèves CP −CE1de Chambry. Monsieur Emmanuel HUART, directeur enseignant de la classe CP-CE1 et Grande section Maternelle de Chambry souhaite organiser pour sa classe soit 22 élèves une classe découverte sur le thème « Chambry-Merlieux, milieux naturels proches ? » au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Merlieux 02. Le budget du séjour de 4 jours du 19 au 22 mars 2019 s'élève à 5 400 euros, soit 270 euros par élève. Il sollicite donc à cet effet une subvention d'un montant de 2 800 euros, soit 140 euros par élève, permettant ainsi de réduire la participation des familles à 48,14 € euros par élève. L'ensemble des élèves de la classe participe au séjour.

Mme Sylviane LEFEBVRE propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Délibération:

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires en date du 17 janvier 2019, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE par TREIZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSENTION :

de verser une subvention spécifique à l'organisation du séjour décrit ci-dessus à l'OCCE-Coopérative scolaire de l'école 02 CHAMBRY d'un montant de 2 800 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 - subvention à OCCE Coopérative scolaire - ATELIER DANSE 2019

Exposé:

Mme Sylviane LEFEBVRE présente au conseil municipal le projet de classe d'atelier danse de la classe des élèves maternels. Madame Anne LAREPPE, professeur des écoles de la classe maternelle de Chambry souhaite organiser pour sa classe soit 27 élèves un atelier danse.

Le projet comporte une activité danse chaque jeudi de l'année scolaire, un parcours culturel de trois spectacles, cinq ateliers de deux heures avec une danseuse chorégraphe, des rencontres de danse et une restitution du projet à la maison des arts et loisirs de Laon à laquelle seront invités les parents.

Le budget de l'activité est de 2 263,98 €. Le coût total par élève serait de 83,85 euros. Elle sollicite donc à cet effet une subvention d'un montant de 540 euros permettant de ne solliciter aucune participation aux familles.

Mme Sylviane LEFEBVRE propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Délibération:

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires en date du 17 janvier 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité par SEPT VOIX POUR, SIX VOIX CONTRE ET ZERO ABSENTION :

de verser une subvention spécifique à l'organisation de l'atelier décrit ci-dessus à l'OCCE- Coopérative scolaire de l'école 02 CHAMBRY d'un montant de 540 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Délibération adoptée la majorité.

8 – DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) Demande subvention matériel numérique et logiciel classe maternelle

Exposé:

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019, une subvention pour l'achat et l'installation de matériel numérique et logiciel pour la classe maternelle.

Délibération:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par TREIZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE et ZERO ABSTENTION,

1 - D'approuver le projet pour un montant de

TOTAL HT	16 619,00 €
TVA	3 323,80 €
TTC	19 942,80 €

2- d'Approuver le plan de financement suivant :

Financeurs	Dépense subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la subvention
Etat - DETR	16 619,00	45	7 478,55
Total des aides public	7 478,55		
Montant HT à la charge du maître d'ouvrage			9 140,45
Total général (coût de l'opération HT)			16 619,00

3- de solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, une subvention pour l'achat et l'installation de matériel numérique et logiciel pour la classe maternelle au taux de 45%.

Délibération adoptée l'unanimité.

9 – CESSION IMMEUBLE CADASTRÉ AA 217

Exposé:

Le maire expose au conseil municipal que Monsieur TOPORNICKI Jean Luc et Madame TOPORNICKI Patricia époux domiciliés à Chambry 57 rue Jean Jaurès souhaitent acquérir l'immeuble cadastré AA 217 d'une superficie de 104 m2, sis rue Jules Guesde, au prix de 100 euros. Ce terrain nu est limitrophe de leur habitation.

Le maire donc propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Considérant que les immeubles sis rue Jules Guesde, cadastré AA 217 d'une superficie de 104 m2 appartient au domaine privé communal,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 janvier 2019,

Considérant que lesdits immeubles ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal,

Considérant qu'une proposition d'achat a été faite à 100 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par TREIZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSTENTION

- 1 **DECIDE** la vente de l'immeuble sis rue Jules Guesde Chambry 02, parcelle cadastrée AA 217 pour 1 a 04 ca.
- 2 FIXE le prix à hauteur de 100€ (cent euros) hors frais de notaire,
- 3 INDIQUE la désignation de l'immeuble est un terrain nu, classé en zone A au Plan local d'Urbanisme, et non constructible en raison du retrait des constructions imposé par rapport aux voies.
- 4 **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire
- 5 d'AUTORISER le maire à signer les pièces nécessaires au règlement de l'opération

Délibération adoptée l'unanimité.

10 - QUESTIONS DIVERSES

Démission conseiller

Monsieur Jean François SAINT DIZIER a démissionné de sa fonction de conseiller municipal. Elle prend effet au 28/11/2018.

Médaille d'honneur des élus et des agents en septembre 2019

Le maire procèdera en septembre à la remise des médailles aux agents et élus.

Médaille d'or élus : Annie BEAUFREMEZ, James PERCY, Sylviane LEFEBVRE,

Médaille d'or agent : Béatrice JOSSEAUX

Autres agents : à calculer

Commission communale de contrôle des listes électorales

Le maire communique le nom des membres de la commission :

- Conseiller municipal : M. Raymond BEAURAIN, suppléant M. Alexandre FRAILLON
- Délégué de l'administration : M. Francis HURARD
- Délégué du Tribunal : M. Maurice SOBRY

GRAND DEBAT NATIONAL REGISTRE DES DOLEANCES

Le Maire fait le point sur l'organisation du grand débat national lancé par l'Etat jusqu'au 15 mars 2019.

Un registre de doléances a été ouvert en mairie, il destiné à recueillir la parole des concitoyens. Les remarques qui seront réceptionnées par mel y seront ajoutées. Ce registre sera transmis à l'Etat dans le cadre de ce débat.

Les débats peuvent être organisés localement à l'initiative des maires, des élus, des responsables associatifs ou de simples citoyens

Le maire n'organisera pas et n'animera pas de réunion d'initiative locale. Il considère que c'est le rôle de l'Etat. Cependant, une salle sera municipale sera mise à disposition de tout organisateur qui en fera la demande, dans la mesure des disponibilités des salles.

CCAS

Le maire proposera au cours d'un conseil municipal 2019, la suppression du Centre Communal d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2020. Une commission communale serait à créer avec association de membres extérieurs jusque la fin du mandat. Le conseil devra prendre des délibérations pour le maintien des aides actuellement accordées par le CCAS.

MEDIATHEQUE

- La signalétique posée
- Lors des vacances Toussaint un atelier Jeux a été organisé le vendredi 2 novembre après midi
- Le 22 janvier 2019 19h à 21h30 a été organisé la nuit de la lecture. 45 personnes y ont participé. La commune a pris en charge les croque-monsieur et l'association des amis de Merlieux qui animait la soirée a pris en charge le dessert.
- Une cabine à livres sera installée à proximité de la médiathèque

ECOLES – et SERVICES PERISCOLAIRES

Ecole primaire

Travaux

La dépose de la clôture des locaux provisoires à faire.

Le chaîneau du garage dans la cour primaire est à refaire. Le devis est fait, inscription des crédits à prévoir au budget 2019.

Classe numérique:

Les tablettes ont été livrées, l'enseignant a reçu la formation nécessaire, tout fonctionne.

Travaux école maternelle et façade foyer

Réunion de chantier tous les mardis matin à 9h30.

Les fenêtres sont en cours de pose.

Le courrier accordant la subvention CDDL du conseil départemental 87 766 € a été reçu, il précise sous réserve des crédits disponibles.

La classe numérique école maternelle

Le devis est reçu, le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR va être déposé.

Dénomination:

Les devis de la signalétique ont été reçus, mais sont à retravailler.

Cantine – modification des modalités de réservation

Pas de modification pour l'instant à l'initiative de la mairie d'Aulnois. Probablement en septembre 2019.

Garderie périscolaire Chambry

Dématérialisation des inscriptions à la garderie du matin par le biais du site internet de la commune à l'étude. Pour les personnes non équipées non équipées en informatique, la démarche pourra se faire à la médiathèque. Prévoir l'achat d'une tablette pour faire les formations à la médiathèque.

Le pointage des présences à la garderie est effectué informatiquement à la médiathèque. Il sera effectuée aussi pour la garderie le matin. Ordinateur acheté, reste la formation de l'agent à faire.

Ecoles étude faisabilité

L'étude de faisabilité demandée à M. FICHEUX architecte pour la création de classes sur l'emplacement réservé N° 6 au PLU a été reçue.

ATELIERS VACANCES ENFANTS

Un atelier à destination des enfants sera organisé la première semaine de février 2019 : Cuisine le matin avec les Francas et Théâtre burlesque l'après-midi avec Axothéa.

ASSOCIATIONS

L'association Axothéa a démarré en janvier 2019 atelier théâtre adultes de 18 h à 20h. En raison du nombre peu élevé de participants, l'activité est arrêtée. Une nouvelle demande devrait être faite auprès de la mairie pour reprendre en septembre.

Le football club de Chambry a nommé un nouveau président : M. LOCQUET Frédérick. Le maire et l'adjointe déléguée à la vie associative ont rencontré les membres du bureau de l'association mercredi 23 janvier 2019.

NOEL ENFANTS 2018

Compte rendu – bon retour des enfants et parents 2019 – Il aura lieu le 7 décembre.

MANIFESTATIONS CEREMONIES

- 25 janvier 2019 Vœux du Maire
- 1^{er} mars 2019 JAZZ'TITUDES
- 16 mars 2019 Théatre Foyer (association foyer G. PHILIPE)
- 7 décembre 2019 NOEL des enfants

EAU ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL

Eau - La pression a été augmentée de 1,5 à 2,5 bars.

Reprise compétence par la communauté d'agglomération du pays de Laon en 2020. Pompe de refoulement des eaux usées sur le poste de la place : la commande est passée.

VIE ECONOMIQUE

- Projet cabinet orthophonie à la place du restaurant 11 rue Jean Jaurès travaux en cours
- Projet déplacement centre E. Leclerc sur terrain limitrophe sur territoire ville Laon. La CNAC du 8 novembre 2018 a validé le projet. Une enquête publique à Laon a lieu du 7 janvier

au 7 février 2019.

- Méthaniseur Athies sous laon - Enquête publique achevée - en attente décision préfet.

URBANISME

La révision du PLU de Chambry est cours. Le PADD est consultable en mairie et sur le site de la commune.

Prochaine réunion de la commission 14 février le 2019.

Subvention de l'état perçue 1687,16 €.

PANNEAU LUMINEUX d'INFORMATION

Les « sucettes » publicitaires prévues dans le cadre de la fourniture gracieuse du panneau ont été installées. Le raccordement électrique par une entreprise est en cours. Un projet d'installation à la mairie d'un panneau d'information digital remplaçant les affiches.

RECENSEMENT

La population légale de la commune au 1^{er} janvier 2019 passe à 853 personnes

2019 853

2013 743

Soit plus 110 personnes en 6 ans

Le prochain recensement général de la commune aura lieu en 2020.

DIVERS

Frelon asiatique

Le maire communique la nouvelle procédure de destruction des nids de frelons asiatiques :

Le particulier ou la collectivité doit contacter un cueilleur d'essaims, qui diagnostique et appelle le SDIS pour destruction.

EMARGEMENTS

JOSSEAUX Olivier	· Novemmer	HEMMERY Claude	
ANGELILLO Claudie		HÖLL Sylvain	
ARENT Géraldine		LEFEBVRE Sylviane	
BEAUFREMEZ Annie		LONGATTE Annie	
BEAURAIN Raymond		PERCY James	
CLEMENT Christelle		QUATREVAUX Isabelle	
FRAILLON Alexandre		VOLLEREAUX Isabelle	